

POLITIQUE

LÉGISLATIVES PARTIELLES: AUX URNES CE SAMEDI

C'est ce samedi que se tiennent les législatives partielles pour l'élection des députés de Mouila (1er arrondissement), de l'Ogoulou (1er siège), de la Zadié (3e siège) et de l'Okano (2e siège). Les huit candidats en encore lice sont issus du PDG, RHM, PSD, RV et SDG.

Page 2

ECONOMIE

DES CARPES MORTES À ALOMBIÉ ET AVANGA

Lors de leur descente jeudi sur l'Ogooué, le gouverneur de l'Ogooué-Maritime et le comité de veille mis en place mercredi ont découvert des dizaines de carpes mortes aux lacs Alombié et Avanga. Des consignes et mesures d'hygiène ont été données aux riverains désemparés.

Page 4

n° 13106 - Samedi 31 et Dimanche 1er Septembre 2019

43e année - 24 Pages - 400 Fcfa

GABON MECA
LIBREVILLE - PORT-GENTIL - MOANDA

informe son aimable clientèle que pour **la Rentrée Scolaire** ses magasins libres-services de Libreville, Port-Gentil et Moanda seront ouverts tous les samedis non stop

de 9h00 à 17h00
du 31 Août au 12 octobre 2019
inclus

GABON MECA
LE SOLUTIONNÉ GÉNÉRAL

www.gabonmeca.com
Gabon Meca prépare vos listes scolaires

QUOTIDIEN D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'Union

www.lunion.ga

SONAPRESSE, BP 3849 Libreville-GABON. Rédaction : Tél. 01 73 58 60 - Fax : 01 73 58 63. Exploitation Publicité : Tél. 01 73 58 61 - Fax 01 73 58 62

SOCIÉTÉ

RÉDÉFINIR LES CURRICULA DE FORMATION



Dans le cadre de la réforme de l'enseignement professionnel visant à adapter la formation aux besoins du marché de l'emploi, la ministre du Travail vient de

rencontrer les opérateurs des secteurs BTP, NTIC, hôtellerie, filière-bois,... afin de les impliquer dans le choix des curricula.

Page 6

FAIT DIVERS

IL IMPORTAIT ILLÉGALEMENT DES VÉHICULES



Soupçonné d'importation frauduleuse de véhicules, M.O., Camerounais, a été interpellé à Ntoun au volant d'une voiture importée de marque Opel, mais dont les pièces afférentes pré-

sentaient des incohérences. Preuve d'une violation de la mesure gouvernementale d'avril 2014.

Page 9

SPORTS

JEUX AFRICAINS 2019: SI PRÈS DU PODIUM DU 200 M



Guy Maganga Gorra, dernier espoir de médaille gabonaise aux Jeux Africains 2019, n'est pas monté sur le podium à l'issue de la finale du 200 m qu'il a courue hier en 20'77".

Il termine à la quatrième place derrière les Zambien (1er), Nigérian (2e) et Sud-Africain (3e).

Page 11

ECONOMIE

Culture du thé: L'or vert de la région de Guizhou

Page 5

SOCIÉTÉ

Education: Ruée des promoteurs dans le pré-primaire

Page 6

SPORTS

JO 2020 : les Panthéresses à Accra ce dimanche

Page 12

Tribunal/Coupable de diffamation sur les réseaux sociaux

UNE INTERNAUTE ÉCOPE DE TROIS MOIS DE PRISON



Comparaissant le 22 août devant le tribunal correctionnel de Libreville pour propos diffamatoires sur internet à l'encontre de N.O.J.P., Audrey Mengué Mve a écopé hier d'une peine de trois mois de prison dont un ferme, 300 000 francs à régler au Trésor public et 3 millions de dommages et intérêts à verser à la victime. Une condamnation qui doit servir d'exemple à ceux qui croient pouvoir insulter et calomnier impunément sur les réseaux sociaux. Elle recouvre la liberté le 5 septembre.

Page 9

Pour moi quoi...

La loi, certes, c'est la loi, mais parfois quand elle s'applique, elle nous apparaît cruelle quoi.

Telle est la mésaventure d'une personne victime d'un vol à la tire là-bas en Belgique. Une tentative de vol qui a mal tourné pour le pickpocket qui s'est fracturé le crâne à la suite de la réaction en légitime défense de sa victime. Il faut dire que le petit voleur ignorait que la personne à qui il s'attaquait est un triple champion du monde de boxe thaïlandaise. Mais, la justice a trouvé la réaction de la victime disproportionnée, puisqu'elle a été interpellée puis placée en garde à vue. Chez nous, on aurait crié à l'injustice. Mais, c'est oublier qu'on n'a pas le droit de se faire justice...

Seulement, moi Makaya, je crois que dans tout métier il y a aussi des risques qu'on prend. Un

malfrat qui se fait rectifier le portrait ou un autre plus malchanceux qui subit le fameux coup du collier, cela fait partie de ces risques-là. C'est normal qu'un homme qui est agressé se défende. Ce que les juristes appellent légitime défense. Et, on n'a pas souvent le temps de réfléchir aux conséquences. Le législateur a-t-il prévu ces cas de figure? La société doit-elle s'accommoder des malfaiteurs? Que dire des gens embastillés pour s'être défendus? Dites-nous, Messieurs les juges, comment agir en cas de braquage avec arme à feu, alors que vous portez aussi une arme? Compliqué... En tout cas, les voyous qui sont bien renseignés savent que la loi les protège. À preuve, c'est la récidive qui monte en puissance chez nous quoi...

...Makaya